

LE JOUR, 1948
6 FEVRIER 1948

A PROPOS DU DISCOURS DU PRESIDENT DU CONSEIL

Comment on peut tenter de faire, abusivement, une question politique d'une manière d'où la politique est exclue, on l'a vu ces deux derniers jours à propos de l'accord monétaire. Dans toutes les langues, cela s'appelle spéculer sur la crédulité du peuple.

M. le président du Conseil Riad Solh a fait justice avant-hier, à la Chambre, d'un certain nombre de tentatives de ce genre. En cours de route, il a rappelé un point tout à fait saisissant. Pendant qu'à Paris les négociations se poursuivaient, le président du Conseil de Syrie, M. Djemil bey Mardam Bey, a annoncé à différentes reprises que ces négociations progressaient favorablement et que les points de vue de la Syrie et du Liban concordent. Alors les principes sacro-saints n'étaient pas en cause. Cette remarque révèle une contradiction manifeste entre les paroles officielles syriennes, que la presse et les dépêches ont répandues parmi les foules, et la façon inattendue dont a évolué le débat.

L'accord d'aménagement et de liquidation auquel le Liban a souscrit est un accord d'aménagement et de liquidation ; il laisse librement toutes les possibilités ouvertes ; il n'a jamais été autre chose que cela. Sans nuire en rien à la Syrie, il a évité au Liban une catastrophe financière et sociale. Il n'exclut aucun des rapports logiques et nécessaires entre la Syrie et le Liban. Et, à plusieurs reprises, tandis que les négociations se déroulaient à Paris, nos amis syriens l'ont trouvé tout à fait compatible avec l'honneur national et personnel le plus chatouilleux.

Après cela que nous veut-on ? Est-ce parce que nous ne sommes pas arrivés à la même conclusion technique, nos voisins et nous, que l'honneur est en jeu ?

Les plus profanes savent aujourd'hui que la situation libanaise est très différente de la situation syrienne. Nous écrivions l'autre jour que la circulation des billets au Liban était dans la proportion de quatre à un par rapport à celle de la Syrie. Après l'échange de billets effectué au début de la semaine, cette proportion va maintenant au quintuple. Il y a en ce moment 200 millions de livres libanaises en circulation contre 140 millions seulement pour la Syrie entière. Cela fait au Liban 200 livres (deux cents) par habitant et en Syrie 30 (trente) seulement. On comprend avec cela que la Syrie, qui a des ressources naturelles que nous n'avons pas, s'émeuve moins que nous et que, sur notre territoire étroit, la position de la livre libanaise soit plus sensible que celle de la livre syrienne en Syrie.

Aux billets en circulation, il faudrait ajouter d'ailleurs les comptes créditeurs et les engagements divers en livres libanaises et syriennes dont la proportion entre Liban et Syrie peut être du même ordre (M. G. Menassa, président de la Société libanaise d'économie politique a rappelé très judicieusement cela).

Le Liban a agi avec une extrême sagesse, M. Riad Solh l'a dit et saura le dire encore. Et comme la Syrie n'est desservie par nous en rien, avec les dispositions fraternelles qui seront indéfiniment les nôtres, pourquoi y aurait-il quelque chose de changé entre elle et nous ?